



Crédits d'ingénierie exceptionnels pour l'anticipation et l'accompagnement des évacuations de campements illicites

17 juin 2013

La circulaire interministérielle du 4 janvier 2013 relative aux premières dispositions pour 2013 issues de la contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en faveur de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées et aux projets territoriaux de sortie de l'hiver a prévu des crédits dédiés pour l'anticipation et l'accompagnement des évacuations de campements et squats dans le cadre de la circulaire du 2012.

Le montant de ces crédits s'élève à **4 millions d'€**. Ces moyens sont prioritairement fléchés vers les régions qui concentrent le plus grand nombre de campements et bidonvilles (Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, PACA, Languedoc Roussillon et Aquitaine).

Les demandes de subvention sont transmises à la Dihal sous la forme d'un dossier type. Les dossiers sont ensuite examinés en Comité de pilotage interministériel. A ce jour, 3 comités de pilotage ont eu lieu (5 avril, 29 avril et 10 juin). **Le prochain et dernier comité de pilotage aura lieu le 1^{er} juillet.**

60 projets proposés (nouveaux projets ou projets modifiés suite aux décisions des précédents COPIL) par 12 régions ont ainsi été reçus et instruits lors des trois premiers comités, correspondant à un montant total de **2 721 181 €**, soit près de 70% des crédits. Le dernier COPIL se prononcera principalement sur les nouvelles demandes de l'Ile-de-France et sur celles concernant la région Rhône-Alpes.

Les dossiers financés concernent la réalisation de différentes prestations, notamment :

- diagnostic global et individualisé de la situation de chacune des familles vivant dans un campement ou un grand squat et repérage des personnes les plus fragiles
- accompagnement social global et individualisé des personnes concernées (accès aux droits, prise en charge scolaire, parcours de soins, accès à l'emploi, mobilisation des dispositifs d'insertion ect.)
- accompagnement des personnes ou familles vers des formes d'habitat pérenne, notamment via la mise en oeuvre de Maîtrises d'oeuvre urbaine et sociale (Mous)

La disponibilité de ces crédits supplémentaires vise à :

- la construction de nombreux projets territoriaux conformes à la circulaire du 26 août 2012. De nombreux diagnostics sont/seront engagés.
- une forte mobilisation des acteurs : Etat, collectivités et associations autour de l'accompagnement des personnes vivant dans les campements.
- largement encourager le travail partenarial entre les différents acteurs et sur les différents champs (santé, scolarisation, emploi, logement).

Parmi les projets représentatifs déposés à ce jour par les préfets de région (liste non exhaustive):

- en Ile de France, réalisation de diagnostics sur 90 campements (pour 7 300 personnes au minimum dont 5 000 dans le 93)
- accompagnement social et réinstallation de familles sur des sites aménagés à Loos, Villeneuve d'Asq, Roubaix et Lille (Site de la porte d'Arras)
- accompagnement et stabilisation de familles sur différents sites à Marseille
- mise en place d'équipes projets dédiées au sein de villes de Strasbourg, Toulouse, Montpellier et Bordeaux sous la forme de Mous
- actions d'accompagnement et MOUS avec des opérateurs associatifs sur de nombreux territoires : Choisy-le-Roi, Triel-sur Seine, Sucy-en-Brie, Ris-Orangis, Dijon, Alpes Maritimes etc.
- programme « Andatu » dans le Rhône